



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Affaires Juridiques

Narbonne, le

## **AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE**

La Ville de Narbonne a reçu une candidature spontanée pour l'occupation d'un espace à flot dédié à l'implantation et l'exploitation d'une base d'activités nautiques motorisées, l'ensemble situé sur le domaine public communal, au port de plaisance de Narbonne-Plage, conformément au plan d'implantation joint en annexe.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**Objet de l'occupation :** Un espace à terre de 56 m<sup>2</sup> pour la pose de containers destinés au stockage de matériel et de 151 m<sup>2</sup> à flot pour accueillir des bases flottantes supportant 6 jets skis, 1 bateau semi-rigide type zodiac, 1 bateau rigide pour les activités de bouées tractées et parachute ascensionnel et 1 bateau de location.

Il s'agit de la proposition reçue par la ville. L'espace à flot dédié de 151m<sup>2</sup> pourra accueillir des activités de même type dans des proportions différentes (la répartition jet ski/bateau n'est qu'indicative).

**Nature de l'activité proposée :** Activités de parachute ascensionnel, de bouées tractées et location de jets skis.

**Durée de l'occupation :** la proposition reçue par la Ville de Narbonne prévoit une durée de 7 ans.

**Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant. L'occupant fera également son affaire de l'acheminement du matériel et des engins.**

**Durée de l'exploitation: entre le 15 avril et le 15 octobre. Démontage obligatoire des installations en dehors de la période d'exploitation.**

**Montant de la redevance : Une part fixe de 15€/m<sup>2</sup> + une part variable de 1,5% du C.A en € H.T. Le candidat est libre de fixer la part variable en tenant compte du plancher minimal de 1,5% du CA en € H.T.**

Le dossier de candidature devra comporter :

• Le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :

- Plan d'implantation et visuels de l'installation et de l'ensemble du matériel qui sera implanté; Le candidat devra obligatoirement proposer un dispositif de localisation par GPS afin de contrôler la vitesse et la zone d'évolution des pratiquants, et mettre en place des moyens de lutte contre les nuisances sonores et comportements inadaptés.

- Détail de l'activité commerciale proposée : type de bateau, tarifs détaillés / activité, horaires d'exploitation notamment.

- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;

- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant

- L'expérience professionnelle

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- Valeur Technique. Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 50%
- Montant de la redevance proposée : 50%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Narbonne (<http://www.narbonne.fr>) et restera en ligne jusqu'au 21 octobre 2024.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Ville de Narbonne auprès de :

Mairie Annexe de Narbonne-Plage  
Cité administrative  
4 avenue du Théâtre  
11100 Narbonne-Plage  
Tél. 04 68 49 82 03

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 21 octobre 2024 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.